

2010

Stratégie pour la place financière à l'horizon 2015

# Stratégie pour la place financière à l'horizon 2015

## Situation initiale et objectifs

La place financière est un facteur essentiel de prospérité pour la Suisse. Elle génère plus de 12% du produit intérieur brut, contribue aux recettes fiscales à hauteur de 12-15% et propose 195 000 emplois qualifiés. L'activité bancaire en Suisse et depuis la Suisse s'articule autour de deux secteurs prépondérants: d'une part, les opérations destinées à la clientèle privée (*Retail Banking*) et à la clientèle entreprises au sein du marché intérieur suisse, et d'autre part, la gestion de fortune internationale. Par ailleurs, et contrairement aux places financières concurrentes, la Suisse a très bien maîtrisé la crise financière. L'aide étatique consentie à une banque a d'ores et déjà été remboursée, avec des bénéfices pour le fisc. Un endettement public très bas en comparaison internationale ouvre des perspectives de croissance optimales. Mais à l'échelon international, la place financière suisse se trouve confrontée à des défis de taille. Dans le sillage de la crise et de l'endettement important qui en a résulté dans de nombreux grands pays, les places financières florissantes comme la Suisse ont vu la pression s'intensifier pour renforcer leur coopération en matière fiscale. La présente stratégie pour la place financière à l'horizon 2015 vise à dégager des opportunités de croissance dans les deux secteurs d'activité majeurs.

## Piliers de la stratégie

La stratégie pour la place financière à l'horizon 2015 repose sur quatre piliers. Elle a été élaborée en étroite concertation avec le gouvernement suisse et fait partie intégrante de la stratégie de ce dernier pour la place financière, arrêtée en décembre 2009.

### 1. Focalisation sur les avoirs fiscalisés

Les banques suisses se focaliseront à l'avenir sur l'acquisition et la gestion d'avoirs fiscalisés. A cet effet, il s'agit d'appliquer en matière fiscale la norme internationale de l'article 26 OCDE, qui prévoit l'entraide administrative au cas par cas pour tous les délits fiscaux. Pour l'étranger, ceci revient à abandonner la distinction entre fraude fiscale et soustraction fiscale. Afin d'organiser la mise en œuvre de l'entraide administrative internationale et de garantir la sécurité juridique, il faut qu'une loi sur l'entraide administrative entre en vigueur dans les meilleurs délais. En revanche, une adaptation du dispositif légal applicable aux clients dont le

domicile fiscal se situe en Suisse ne s'impose pas; pour l'heure, et en raison des vifs débats politiques auxquels on assiste en Suisse, elle serait même contreproductive pour la mise en œuvre de la stratégie.

## 2. Régularisation des avoirs déposés en Suisse provenant de l'évasion fiscale

Soigneusement construite au fil des années, la confiance que la clientèle étrangère place dans la sécurité juridique de la Suisse et le devoir de loyauté des banquiers de ce pays a un corollaire: la régularisation des avoirs déposés en Suisse provenant de l'évasion fiscale doit être le point central de toute solution pérenne avec l'étranger. Dans le cadre de la formule reposant sur la retenue à la source libératoire explicitée ci-après, cette régularisation peut résulter soit du paiement unique ou échelonné d'un pourcentage calculé sur les actifs sous gestion, soit de la prescription. On peut aussi imaginer une autre solution: la mise en place d'une procédure de déclaration par le pays du contribuable. Quoi qu'il en soit, il faut que l'Etat concerné soit disposé à trouver, dans le cadre d'un accord avec la Suisse, une solution qui tienne aussi dûment compte des intérêts du client contribuable, étant entendu que ces solutions peuvent varier selon la situation respective des Etats contractants.

## 3. Protection de la sphère privée

La protection de la sphère privée revêt en Suisse une importance capitale dans tous les domaines de la vie, et donc aussi dans la sphère privée financière. A l'échelon international, il est reconnu depuis longtemps que cette protection ne fait pas obstacle à une lutte efficace contre le crime organisé. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour la place financière permet de préserver la sphère privée tout en prévenant ou réprimant tous les délits fiscaux commis par des clients de banques depuis l'étranger. Nous refusons avec détermination de surveiller le client dans ses moindres faits et gestes. Tout aussi inacceptable à cet égard est l'échange automatique de renseignements tel que prévu au sein de l'UE dans le cadre de la directive sur la fiscalité de l'épargne. Les banques ont développé en Suisse une solution équivalente, à savoir un modèle global reposant sur la retenue à la source libératoire. Celui-ci permet de prendre en compte, conformément au droit fiscal de l'Etat contractant concerné, tous les revenus de la fortune et gains en capital imposables, de retenir les impôts dus à ce titre et de les reverser anonymement aux autorités fiscales compétentes. Des retenues à la source libératoires afférentes à des avoirs de contribuables sont d'ores et déjà prélevées sur cette base par les agents

payeurs nationaux dans 19 Etats membres de l'UE, de sorte que le système est parfaitement rodé.

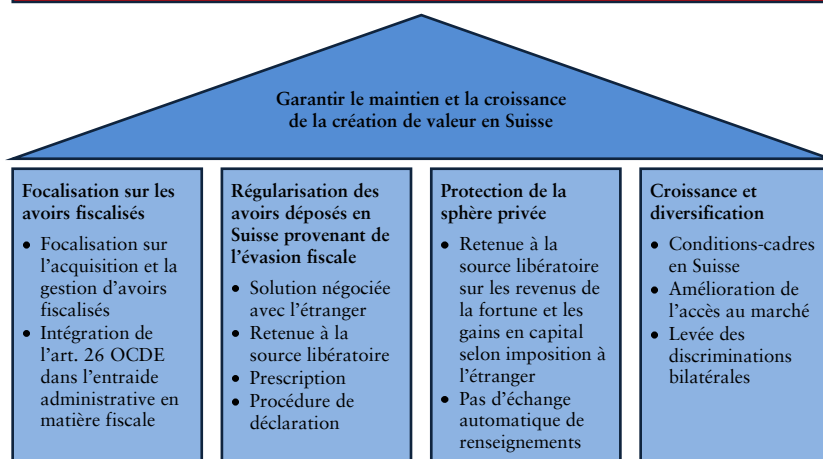
#### 4. Croissance grâce à une amélioration des conditions-cadres en Suisse et à un accès facilité au marché

Pour l'économie suisse, une place financière forte est très importante. Ceci suppose la croissance, que seule une amélioration constante de la compétitivité rend possible. A cet égard, la responsabilité majeure incombe aux banques elles-mêmes. Le client et ses besoins doivent être placés encore davantage au cœur de toute activité bancaire. A l'échelon international, il conviendra alors en contrepartie d'améliorer l'accès au marché pour les prestations financières suisses et de lever les discriminations bilatérales existantes. Un meilleur accès au marché est donc important, car il garantit à long terme le lieu de production, la création de valeur et les postes de travail dans le secteur financier suisse.

En Suisse, l'hétérogénéité du paysage bancaire doit être encouragée, car la diversité de l'offre est précisément une condition préalable à la croissance et à la création de valeur. Cette diversité est un socle fondamental pour la stabilité et la réputation du secteur. La récente crise financière a montré que l'ancrage solide des banques axées principalement sur le marché intérieur et entretenant des liens étroits avec leur clientèle avait été un facteur majeur de résistance et de réputation. Pour préserver cette hétérogénéité à l'avenir, il convient d'améliorer durablement les conditions-cadres légales, réglementaires et fiscales. Aussi l'Association suisse des banquiers plaide-t-elle en faveur d'une législation ou réglementation nuancée et basée sur le principe de causalité dans notre pays. Il est important que le débat réglementaire à venir sur les banques d'importance systémique n'entraîne pas, pour les banques suisses, des conséquences involontaires. Ceci concerne par exemple un possible renforcement des prescriptions en matière de liquidités ou de rémunérations. Il convient dès lors de favoriser des conditions-cadres optimales qui permettent de répondre aux besoins de la clientèle des particuliers et des entreprises, tant dans le domaine de la banque de détail que sur le marché hypothécaire, de telle sorte que l'octroi de crédit en faveur de l'économie réelle puisse se faire à des conditions propices à la croissance et au bien-être. Concrètement, il s'agit de supprimer progressivement le droit de timbre, qui entrave la croissance, de continuer à encourager l'accès à la propriété du logement et de préserver un système fiscal qui, fort de ses trois piliers (confiance grâce à l'autodéclaration, impôt anticipé et mécanismes de mise en œuvre

intégrant des pénalités fiscales et rappels d'impôts élevés), a fait ses preuves en Suisse. Nous continuons de rejeter la création d'une banque postale qui se trouverait entre les mains de la Confédération et serait moins réglementée. Enfin, la Suisse doit devenir un centre de formation et d'innovation de premier plan, qui tienne également compte des besoins des banques axées sur le marché intérieur, par exemple en ce qui concerne le développement des opérations avec la clientèle privée ou du marché hypothécaire.

## Stratégie pour la place financière à l'horizon 2015



En intégrant l'article 26 OCDE, cette stratégie pour la place financière à l'horizon 2015 répond aux exigences du G20 et de l'OCDE. Aucun pays extérieur à l'UE ne va plus loin au plan bilatéral. En outre, avec la retenue à la source libératoire, la Suisse propose aux pays étrangers intéressés une solution attrayante et simple à mettre en œuvre, qu'aucune autre juridiction ne propose.

L'offre suisse est claire, crédible et attrayante. Il n'y a pas lieu pour l'heure de prendre des mesures plus poussées, par exemple sur la garantie de la probité fiscale, au moins aussi longtemps qu'elles ne correspondent pas à un standard international ou qu'elles sont difficiles à mettre en pratique (p. ex. autodéclaration ou *waiver*). Nous rejetons catégoriquement toute obligation de vérification du banquier, et donc toute responsabilité en découlant qui pourrait lui incomber quant à la probité fiscale de ses clients.

• Association suisse des banquiers  
Aeschenplatz 7  
Case postale 4182  
CH-4002 Bâle  
T +41 61 295 93 93  
F +41 61 272 53 82  
office@sba.ch  
www.swissbanking.org